



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Vaucluse

Mairie
de

VILLARS
84400

Tél/fax : 04 90 75 40 01
e-mail :
secretairegenerale@villars84400.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE VILLARS
N° AR-2025-0012

Le Maire de la commune de VILLARS (84),

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-60, et R.153-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Villars en date du 03 Août 2017 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Villars

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 Février 2025 portant abrogation de l'arrêté n°527 du 13 mars 2000 autorisant le prélèvement et déclarant d'utilité publique l'institution des périmètres de protection et les travaux de prélèvements des eaux du puits des Américains, Commune de Villars et autorisant le Syndicat des Eaux Durance Ventoux à utiliser l'eau prélevée en vue de la consommation humaine.

ARRÊTE

Article 1 : le PLU de la Commune de Villars est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, les Servitudes d'utilité publique nommées « institution des périmètres de protection et les travaux de prélèvements des eaux du Puits des Américains, Commune de VILLARS et autorisant le Syndicat des Eaux Durance Ventoux à utiliser l'eau prélevée en vue de la consommation humaine », ont été abrogées conformément à l'arrêté préfectoral du 03 FEVRIER 2025.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenu à la disposition du public à la mairie.

Article 3 : le Présent arrêté sera affiché en mairie pendant 1 mois

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressé au Préfet de Vaucluse

Fait à VILLARS le 25 février 2025

Le Maire
Sylvie PEREIRA



Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20250225-AR-2025-0012-AR
Date de réception préfecture : 25/02/2025